



Prévenir la maltraitance en SAD : structurer la démarche

Cette formation s'adresse principalement aux gérants, responsables d'agence, coordinateurs et care managers qui exercent dans le secteur des services d'autonomie à domicile (SAD). Ces professionnels ont un rôle clé dans la mise en œuvre de la bientraitance et la prévention de la maltraitance au sein de leur structure. Elle est également pertinente pour toute personne souhaitant approfondir ses connaissances sur les enjeux réglementaires et éthiques liés à la maltraitance et à la bientraitance.



POUR QUI ?

- Gérants, responsables d'agence, coordinateurs et care managers



DURÉE

- 14h



TARIFS

- **Frais pédagogiques :**
 - Adhérent Fédésap : **720 € HT**
 - Non-adhérent Fédésap : **900 € HT**
- **Tarif intra sur devis**



PRÉ-REQUIS

- Les participants doivent avoir une connaissance de base des principes de fonctionnement des services d'autonomie à domicile. Il est également souhaitable qu'ils aient déjà une expérience professionnelle dans le domaine social ou médico-social. Un intérêt marqué pour les questions de bientraitance et de protection des droits des usagers est essentiel pour tirer pleinement parti de cette formation.

OBJECTIFS

Cette formation a pour objectif de **comprendre les enjeux réglementaires**, éthiques et professionnels de la prévention de la maltraitance en SAAD, en lien avec le cadre réglementaire en vigueur.

Les participants apprendront à **identifier les besoins fondamentaux**, les signaux d'alerte, ainsi que les facteurs de risque et de protection associés à la maltraitance.

Ils seront également formés aux **obligations légales de signalement** et à la structuration d'une procédure interne efficace pour la gestion de ces situations.

En fin de formation, les responsables seront outillés pour **piloter une politique interne conforme aux bonnes pratiques** et exigences réglementaires, en développant une culture partagée de la bientraitance au sein de leur équipe.

Programme

JOUR 1

Comprendre les enjeux et les obligations

- Définition de la maltraitance selon l'article L.119-1 du CASF et les RBPP HAS (2022)
- Distinguer les différentes formes de maltraitance
- Définir la démarche de bientraitance
- Identifier les besoins fondamentaux, les signaux d'alerte, ainsi que les facteurs de risque et de protection
- Aborder la souffrance des professionnels et le rôle de l'encadrement dans ce contexte
- Étudier le cadre réglementaire applicable, incluant le décret SAD 2023, l'art. L.331-8-1 du CASF, et l'art. 40 du Code pénal

JOUR 2

Construire une politique interne cohérente et outillée

- Structuration de la procédure interne de prévention et de signalement
- Organisation du signalement, en précisant les rôles et le circuit d'information, ainsi que la nécessité de traçabilité
- Favoriser une culture du signalement, en dépassant les freins et en valorisant la vigilance
- Création d'outils opérationnels, tels que des fiches de repérage, des protocoles et des registres
- Réflexion collective sur la posture éthique et la protection des droits des usagers, tout en promouvant la bientraitance

Financements possibles*

→ OPCO • CNSA • AGEFICE

*Selon conditions d'éligibilité et de disponibilités des fonds



Formation accessible aux
**personnes en situation
de handicap**

INDICATEURS 2025 : Nombre de participants : 10 – Taux de satisfaction : 99% – Taux de recommandation : 100%